

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes Question écrite n° 57882

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le document méthodologique publié le 16 mai 2014 par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, intitulé « Prospective des métiers et des qualifications, quelle démarche à suivre à l'échelon régional ? ». La situation de l'insertion des jeunes et des postes offerts aux jeunes débutants y est évoqué, notamment en précisant que « la correspondance générale entre spécialité de formation et métier occupé est loin d'être assurée, elle varie très largement selon le métier et la spécialité de formation ». Cette étude insiste sur la nécessité de prendre en compte « l'évolution du nombre d'emplois par métier, de la part des jeunes débutants, notamment en fonction du contexte macroéconomique, enfin de l'offre de travail ». Il lui demande quelle action sera mise en place par le Gouvernement pour réduire ces décalages et ainsi mieux aider les plus jeunes à entrer dans la vie active.

Texte de la réponse

Les travaux de recherche les plus divers sur le lien entre la formation et l'emploi mettent en évidence, depuis 1975, que la correspondance entre la spécialité de formation et l'emploi n'est plus le cas général et qu'elle se distend de plus en plus. Une des raisons principales est liée au fait que les modes de gestion de la main d'oeuvre sont de plus en plus axés sur l'ensemble des compétences individuelles et font jouer au diplôme final le rôle d'un signal des compétences, certes central, mais néanmoins de plus en plus associé à d'autres signaux qui prendront et prennent déjà le pas sur le diplôme au fil de la carrière, voire en tout début de vie active. De plus, l'interaction croissante entre les activités de services et celles de l'industrie, notamment en raison de l'impact du digital sur les relations au sein des entreprises et celles de l'industrie, accentue la polyvalence et les capacités d'adaptation nécessaires recherchées par les employeurs. Pour répondre à ces évolutions constantes des entreprises et plus largement pour mieux articuler les enjeux éducatifs et les enjeux économiques, le Conseil national éducation économie (CNEE) a été mis en place et rassemble, à cet effet, des représentants du monde économique et professionnel et des représentants du monde de l'éducation. Ce conseil formule ses actions et ses propositions dans les champs : - de la construction des parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel ; - de l'adaptation permanente de l'enseignement professionnel aux mutations technologiques et économiques. Avec le CNEE, le Gouvernement entend donner une impulsion nouvelle aux multiples relations entre le monde éducatif et le monde économique. Par exemple, l'objectif d'adapter au mieux les formations dispensées aux conditions réelles, actuelles et futures, de l'exercice des métiers, a conduit le ministère à engager, depuis 2013, un vaste plan de modernisation des diplômes professionnels, au travers des Commissions professionnelles consultatives (CPC), qui vont être chargées d'étudier de façon prospective, les évolutions des métiers de leur secteur. Pour accompagner la démarche prospective du CNEE qui viendra orienter ces travaux des CPC, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie) alimente la réflexion par ses travaux sur l'évolution des métiers et des qualifications. Par ailleurs, parce que l'insertion professionnelle est un des enjeux des politiques territoriales de

développement économique, le ministère a prévu le développement des campus des métiers et des qualifications, en synergie avec les pôles de compétitivité régionaux. Construits autour d'un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional, ces réseaux associent structures de formation (secondaire/supérieur, sous statut scolaire, d'apprentissage et de formation continue), laboratoires de recherche et d'innovation et milieux économiques (TPE, PME, grandes entreprises) pour construire des parcours de formation sur un territoire. La construction des projets de campus des métiers et des qualifications avec les élus régionaux garantit l'adaptation et la cohérence de la carte des formations professionnelles et de l'orientation aux besoins économiques des territoires.

Données clés

Auteur: M. Arnaud Robinet

Circonscription: Marne (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 57882

Rubrique: Emploi

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>24 juin 2014</u>, page 5116 Réponse publiée au JO le : <u>8 septembre 2015</u>, page 6832